Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 53 (1915)

Heft: 5

Artikel: Les nouvel-ans du village : [suite]

Autor: V.F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-211069

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 α.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences. ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 26

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Nº du 30 janvier 1915: Les soldats de l'Indépendance. — Les Nouvelans du village (V. F.). — Le fourrier suisse. — Lourena et lou tzachao (Davi dao Feliet). — L'avant dernière visite de Guillaume II à la Suisse (Racontady). — Une vieille histoire (P. à J.).



Les soldats de l'Indépendance.

On a célébré dimanche dernier, 24 janvier, l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance vaudoise (24 janvier 1798). Dès le petit jour, le drapeau vert de la République lémanique a flotté à la fenêtre de la maison Morin, place Palud, où siégea jadis le Comité de réunion qui décréta, il y a 117 ans, notre indépendance.

A ce propos, nous devons à l'obligeance de M. Léon Martinet, éditeur, Lausanne, de pouvoir publier le cliché ci-dessus, emprunté au bel ouvrage: Les Milices vaudoises, par le major Frédéric Amiguet, et illustré par MM. le D' René Meylan (un collaborateur du Conteur) et René Amiguet.

Ce cliché représente un capitaine d'infanterie des troupes helvétiques, en 1798. Voici la description de l'uniforme: Uniforme bleu, parements, liserés et passepoils rouges, gilet jaune, boutons blancs, coiffure en feutre noir retroussée d'un côté, panache rouge.



LES NOUVEL-ANS DU VILLAGE

V

est le plus copieux de tous. Outre deux morceaux en patois — la chanson de «l'Abaï de Gauze » et une excellente saŷnette intitulée « La visite nocturne » — il contient le procès-verbal en dix-sept pages de la « session ordinaire du Grand Sénat de la tour de Gourze ».

Le président de ce corps illustre, M. Ignace Dzintié, communique à l'assemblée une pétition signée par 29,982 filles. Elles rendent justice aux vues du législateur qui leur accorda « l'initiative, deux fois par semaine, en matière de relations d'amour »; elles le remercient d'avoir promulgué une loi punissant d'une amende tout homme resté célibataire à 30 ans ou le contraignant à des corvées pour la reconstruction de la tour. Grâce à ces mesures, on vit éclore « de grandes jouissances physiques et morales », disent ces demoiselles; mais, hélas! les garçons sont retombés dans leur indifférence; pour les en tirer, il n'y a qu'un moyen : rendre le mariage obligatoire! Que le Sénat de Gourze veuille bien l'adopter, et il fera pour toujours le bonheur du genre humain.

Cette requête passionnée est datée de « Soufroton », le 1er janvier 1844.

Le Sénat s'en occupera-t-il séance tenante ou la renverra-t-il à la prochaine session? Les avis sont partagés. Résumons-les brièvement :

M. Piston, Jean-Marc: — Il me semble que le moment n'est pas opportun pour s'occuper d'une affaire aussi délicate. Ce n'est pas quand les passions divisées s'entrechoquent qu'il faut juger les opinions. Les temps viendront où un rapprochement fécond sera l'œuvre de notre sagesse et de notre prudence; la patrie n'est pas encore dans un état si désespéré que nous soyons forcés de faire l'application des lois de remonte. Pour quant à moi, je vote pour l'ajournement.

M. Tzinpourio, Jean: — Quand on veut avoir du feu, il ne faut pas attendre que la lampe soit éteinte. Se prononcer pour l'ajournement, c'est nous montrer hostiles à tous les célibataires; c'est porter la mort au sein de l'ambulance. Jugez un peu dans quel état vous jetteriez infailliblement ces pauvres malheureuses desséchées par les larmes du désespoir, si vous vous abandonniez à de telles injustices!... Je vote pour l'entrée en discussion.

M. Nonfeu, Barthelémi: — Les vieux célibataires sont comme l'eau stagnante: plus elle vieillit et plus elle répand son odeur infecte. Il vaut beaucoup mieux en finir que de s'exposer à recevoir des plaintes encore plus amères. Il est temps d'ailleurs de mettre un frein à ces désordres qui nous déshonorent. Je repousse l'ajournement.

L'entrée en matière est votée à une grande majorité et le Sénat passe au débat sur la demande même de ces demoiselles. Les orateurs font assaut d'éloquence, et, si le cadre de ce journal nous le permettait, nous reproduirions tout au long leurs plaisants discours. En voici les passages les plus saillants:

¹ Voir le *Conteur* du 26 décembre 1914, 2, 9 et 23 janvier 1915.

M. Inludzo, Bénédict: — Repousserez-vous la demande des pétitionnaires? Non, les lois de la nature s'y opposent, vous rendrez, le mariage obligatoire pour tous. Je vous le demande, messieurs, par pitié pour ces vieux garçons blanchis sous le poids de leurs douleurs; je vous le demande pour le bien de mon pays, dont la population dégénère et s'abâtardit; vous ne provoquerez pas sa ruine, vous ne serez pas insensibles à la voix de trente mille agonisantes.

M. Piston, Jean-Maré: — Est-il possible qu'il se trouve des hommes assez efféminés pour oser prendre en considération des demandes aussi absurdes! On crie à l'arbitraire; on invoque les lois de la nature, et quelles lois! La femme, tirée d'une fraction de l'homme, lui doit être assujettie. Créer des lois rendant le mariage obligatoire, c'est la sortir de l'état de soumission dans lequel la nature par sa grande sagesse a voulu la placer... Adhérerezvous à leur demande? Mais, aussitôt enivrées de leur victoire, les femmes écraseront les pauvres maris, qui ne pourront résister aux pièges nombreux qu'elles ne manqueront pas de leur tendre.

M. Tzinpourio, Jean: — La demande des pétitionnaires est d'autant plus fondée qu'elles ne réclament que l'usufruit de leur propriété. Nous ne pouvons le leur refuser. Et d'ailleurs ne travaille-ton pas avec plus de courage sur sa propriété que sur celle d'autrui! Pourquoi entraverions-nous donc la marche de cette branche de l'agriculture?... Cependant, par des considérations tirées d'une longue expérience, et afin d'arriver à des résultats satisfaisants, je propose de ne rendre le mariage obligatoire que dès l'âge de 23 ans révolus.

M. Tintamare, Dominique: — Rendre le mariage obligatoire pour tous, c'est jeter des fondements au milieu de la mer. Et puis, messieurs, pour se marier il faut de l'argent: celui qui n'a pas dix batz dans sa poche ne pourra pas acheter tout ce qu'exige en ce moment de promesses une fille un peu bien mise: habillements en tout genre, bijoux, présents pour bénédiction de noces, etc. Vous le forcerez à faire des dettes, les embarras financiers irriteront sa femme, sa maison ne sera plus pour lui qu'un objet d'effroi, il ne pourra s'en approcher sans que le procureur ne soit sur le seuil de sa porte et le démon au haut des escaliers.

démon au haut des escaliers.

M. Passaperto, Zacharie: — Pour se marier, il n'est pas nécessaire d'être chargé d'or: les meilleurs présents de noces ne sont pas toujours ceux qu'on achète chez les bijoutiers, il en est d'autres moins coûteux et qui ne font pas moins plaisir... On vous a proposé de ne rendre le mariage obligatoire qu'à partir de 23 ans. Laisserez-vous, messieurs, le plus bel âge du célibat se consumer dans la mollesse et la convoitise? Je ne le pense pas : un sol vierge est beaucoup plus propre pour certaines productions qu'un terrain usé. Il ne faut pas attendre d'y voir naître de mauvaises plantes avant de l'ensemencer. Vous rendrez le mariage obligatoire dès l'âge de 16 ans.

M. Panelé, Balthazar: — Il vaudrait beaucoup mieux adopter les lois orientales, prendre autant de femmes qu'on pourrait nourrir. J'ai l'honneur, messieurs, de vous en faire la proposition. Ce serait le plus sûr moyen de calmer les passions et aussi d'avoir des épouses parfaites; il y aurait entre elles rivalité de zèle et de complaisance, ce serait à qui pourrait le mieux faire, on les aurait comme on les demande: douces, affables, propres, bien mises, gracieuses, bonnes à faire palpiter le cœur le plus dur du désir de ne pouvoir toutes les embrasser à la fois.

M. Intudzo: — Je n'aurais jamais pensé à une pareille scène dans une assemblée qui fut souvent l'admiration du monde entier: des demandes qui touchent à la démence sont accueillies, appuyées, soutenues avec une persévérance incroyable. Bientôt les filles vous demanderont les culottes, et vous u'oserez les leur refuser; de concession en concession, vous arriverez à leur livrer jusqu'à votre barbe. Il est temps de s'arrêter, la mesure déborde.

On a crié pitié pour les vieux garçons, pitié pour les pauvres filles, pitié pour tous cès célibataires souffrants. Hé hien, messieurs, c'est par pitié pour eux que je vous demande le contraire! Car si le mariage est une jouissance pour quelques-uns, il ne l'est pas pour les autres. Quelle position plus malheureuse que celle de deux époux qui n'ont de plaisir que pour satisfaire un besoin trop commun et de bonheur qu'à cent lieues de la maison!

Et la question d'argent! On ne vous a point parlé de ce qui est indispensable à un ménage, ni de son entretien. Pour se marier, il faut un lit avec tous ses accessoires, un berceau ou une couchette, d'autres meubles encore; puis, comme la soupe ne se fait pas dans un bonnet de nuit, il faut une batterie de cuisine, des services, de quoi faire bouillir la marmite (car le lit d'une femme ne donne pas à manger); de plus, vous n'ignorez pas qu'on ne peut guère compter sur une femme une fois mariée, qu'il faut l'entretenir de chaud comme de froid, que la dépense double, triple, à mesure que les gamins arrivent. Or, celui qui n'a pas pour un ne peut pas avoir pour deux; un char ne peut marcher sans roues. Au reste, nos facultés physiques n'ont pas été réparties également; si elles abondent chez quelques-uns, chez d'autres elles sont bien effacées...

L'honorable préopinant vous a proposé de substituer au mariage forcé des lois orientales. Hélas! une seule femme suffit déjà pour nous mener à l'attache. Quand elles seraient à deux, il y aurait joil ment de quoi nous faire porter les menottes. Le destin pourrait rapprocher l'avare de la prodigue, et la marmite ne serait pas seulement sur le feu que déjà toutes les furies seraient déchaînées dans la maison. Or, si les femmes ont parfois beaucoup d'attraits, quand elles sont en colère elles sont plus à craindre que la lave...

Nous pouvons sans doute favoriser le mariage; nous le devons même; mais le rendre obligatoire pour tous, ce serait en faire un objet de gêne non moins insupportable pour quelques-uns. C'est donc entre ces deux alternatives que nous devons nous

Le sage M. Inludzo propose un arrêté que le Sénat de Gourze adopte en ces termes :

- 1. Seront exemptés des corvées pour la reconstruction de la tour : les célibataires qui auront fait preuve de dévouement à la prospérité nationale par actes non équivoques de puissance ou de bonne volonté;
- Ceux qui, gémissant dans un état d'isolement, adresseront la demande au Grand Sénat de Gourze qu'il pourvoie à tous leurs besoins, en leur procurant tout ce qu'ils pourraient désirer.
 Ces demandes devront être formulées de ma-

3. Ces demandes devront être formulées de manière qu'elles ne puissent donner lieu à équivoque, et pour cet effet la vigueur, l'âge, le caractère, la bonté et la beauté ne devront pas être omis.

4. Donné sous le sceau du Grand Sénat, en Gourze, le 2 janvier 1844, pour être publié et affiché selon l'usage, partout où il y aura réunion de célibataires.

Là-dessus, le président lève la séance en ces termes:

> Pouro sénateu de Gauze, Autro que de tan pridzî, Rapprotzi-vo de cliau grachauze Qu'an fauta de soladzî, Et pletou que de blagâ Alâ-vo z'in repozâ.

Les jeunes gens d'Epesses qui figuraient les sénateurs de Gourze, dans leurs mascarades à travers le vignoble de Lavaux, ne devaient pas s'ennuyer, ni leur auditoire non plus. Ils chantaient les couplets que voici:

Vive noutron abaï de Gauze, Cllia tan célébra sociétâ, Iô le villie, lé grenie et grachauze Lai trauvan toté prau diéetâ! La la la la la .etc. Delessi, soulan, rupe au bin medza, Lai vivan conten que dai bossu; Raipo, tzaroppa au bin vatza, Lai ia oncora dau superflu, etc.

Credi, ci gran râ que ie lai règne, De son peuple ie pren on gran soin; Benirau san dezo son règne, Conten ie vivan assebin, etc.

Que la toi, ci séjou adorablo, Ie no serve à tréti de retré, Et que sti momen vénérablo De ti no ne s'effaçai jamé! La la la la la, etc.

(La fin au prochain numéro.)

V. F.

Les bonnes petites langues. — Vous savez le malheur qui est arrivé à cette pauvre Mme Y. "

- Ah! mon Dieu, quoi donc?

- En faisant quelques visites, elle a perdu son ridicule.
- Oh! elle n'en est pas à un ridicule près!

LE FOURRIER SUISSE

M. le capitaine Gustave Rapin, ancien quartier maître de la place de Morges, veut bien nous adresser les vers que voici, que lui a confiés, à Morges, un de ses subordonnés, lors d'un des derniers rassemblements de la I^{re} Division. L'auteur ne nous est pas connu.

* * *

Non, le fourrier n'est pas ce qu'un vain peuple

[pense,

Oublieux du devoir, ne songeant qu'au plaisir, Ce n'est pas un noceur qui boit à pleine panse, Et qui passe son temps à manger, à dormir. Dès l'aube au crépuscule, il travaille, il s'éreinte,

Fait des ordres du jour, des rapports journaliers, Sans prendre aucun repos, dominé par la crainte De déplaire à ses officiers.

Le fourrier est un type, un travailleur modèle; Il ne gaspille pas un temps qu'il sait précieux, Chantons donc ses vertus, avant qu'à tire d'ailes Son âme, pure encor, s'envole vers les cieux!

Il n'a jamais connu le parfum de l'absinthe, Le fumet du Lavaux ne l'impressionne pas; Sa conduite, en un mot, fut toujours pure et sainte, Vers la « tune », jamais il n'a porté ses pas.

Mercure était, dit-on, le fourrier de l'Olympe; Les nôtres ont suivi son exemple fameux, A son niveau moral chacun vise et grimpe, Quand le boni surtout est un peu fructueux.

Doux espoir du soldat : « boni sur l'ordinaire », Sans le noble fourrier, dis, que deviendrais-tu? Ton sort serait pour tous un éternel mystère, Car tu t'engloutirais dans le sombre inconnu.

Mais, grâce au bon fourrier, dont la main paternelle Te conduit sûrement sans te lâcher jamais, A la fin du service, à l'heure la plus belle, Tu viens discrètement regonfler nos goussets.

Honneur, trois fois honneur au fourrier helvétique, Esclave du devoir, troubade vertueux, Je youdrais te chanter, o comptable héroïque, Comme on chanta Roland, Bayard! et tous les preux!

Nos gosses. — Le fait s'est passé dans une ville voisine où les tramways, comme partout, ont des billets de correspondance; ce n'est donc pas à Lausanne.

Le conducteur: Personne n'a plus de correspondances? Tout le monde va bien à ***? Le gosse: Merci, pas mal et vous?

Le chat. — L'instituteur fait un cours d'histoire naturelle.

— Le chat est traître et sournois. Qui de vous peut me citer un exemple de la fausseté du chat?

— Moi, m'sieu! répond un élève: c'est quand on le sert pour du lièvre.

LOU RENA ET LOU TZACHAO

E cauqu'on l'a zu étâ prî pareint avoué la tzerropiondze, l'îrê bin Sami à Rosene aô tessot, lou tzachaô dé Velà-Biessounâ. El por s'appédzî aô cabaret, sublià daô chenique et contâ dai guieuséri dé son invenchon, l'in avai min à stî coquien de Sami. Quand l'avai einmodâ sé bambioûlés su totés lé bîté que l'avai fotu bas du que l'avai praô d'acouet po manêyî on pétairû, on n'ein veyai pâ lou bet Quemin nion né volliàve lou craire, bouailaw quemin on sordon po fére caisî lé moquérant.

On'a demeindze contâve cliaque: veyai on'a laivra d'on bord de la Brouye à l'autron, met ein joue, merè! la vaique bas daô premî coup; mâ ein mimou timp on gros pesson que chautâve adi frou dé l'iguié po medzi lé mousselion l'a z'u on'a pincha dé grenaille et l'a verî lou blian daô pétron. Mâ lou pllie galé l'est qu'ion pedzeran ein vollient pequa lou pesson l'a z'u assebin on'a rachon de grenaille à lou fêre bailli lou bétecu.

Teraôdzai por on Sami: trai balles bîtés d'on coup, falliai lou veire, quand botzîve sa ringue, dressî son grand cotzon et pu vouidî son verratzon dé mame tot d'on' a betaïe. Adon lou valet aô dzudze, lou jone, quemince à dere:

— Dis-va, mon bravou Sami, vu ein contiena d'on tzachaô, mé assebin, attiutâdé-vâifí. Aô fin fond daô dèvin daî Loutzeroù, on ara pu veire on delon daô mâ dé noembre, dou renà que djuîvant ai cartés, à binocle. Tot d'on coup, vaique on autrou renà, on dzouvenou, tot épouaiaî, lé pâi tot rébouilli, que vint bramà ai djuviaô:

— Qué fêde-vo, dadoù, taborniò? Djuï quemin dai soûlons quand lou tzachaô veroune per lè, on lou vai aô meitan dé l'adze aô conseilli.

— Mâ, que répond lou plle vîlhou dai djuviaô, dévant dè fotré lou camp, âstou guegnî quô lést stî tzachaô, est-e Pimpâ, aô bin Picot?

— Mâ ouah! l'est Sami à Rosene aô Tessot. Aoh! bin, on s'in fot pas mau, hardi mon galé, baille encora on tor, yé pas bin pouâre dé Sami, se l'a on'a granda lingua, le tzambé sonl corté; on paô dere que l'est quemin lé der bon: suti ren qui'avoué lou bet daô mor.

DAVI DAO FELIET.

Réclame perlée. — Une chanteuse de café concert va chez un dentiste, qui lui arrack quatre dents.

- Faites-moi donc un peu de réclame, de mande l'opérateur, et c'est moi qui serai votre débiteur.

 Soit, dit la divette. Je vais faire imprimer demain que j'ai égréné chez vous quelques per les de mon répertoire.

L'AVANT-DERNIÈRE VISITE

DE GUILLAUME II A LA SUISSE

Mai 1893

On nous adresse les lignes suivantes :

N sait que des Habsbourg, originaires d'Al

N sait que des Hassburg, originalres d'Alle govie, la couronne de l'empereur d'Alle magne passa aux Hohenzollern, qu'on d venir des Grisons. «Qu'on prétende, après cel que les Suisses ne font pas leur chemin à l'tranger! » écrit un journal romand auquel not empruntons les détails ci-après concernant l visite de l'empereur et l'impératrice d'Allems gne, à Lucerne, en 1893 .

Portraits. — L'impératrice est grande, d'un grâce parfaite; elle a le port noble et les allure d'une grande dame. En toilette de voyage, ell

¹ De 1893, il faut remonter jusqu'à 1777 pour trouver dernière visite d'un empereur allemand, Joseph II, voys geant du reste incognito dans notre pays démocratique.